

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 29/05/2026  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de présents : 18  
Nombre de votants : 19

<i>Séance N° 05</i>
<i>05/06/2026</i>
<i>Délibération 053/5.1</i>

L'an deux mille vingt-six, les cinq juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr ABU ABU AITA Maher, Maire.

**Membres présents :** : Mr ABU-AITA Maher, Mme GALIPAUD Isabelle, Mr CHAUVIN Yannick, Mme ARTUS Pauline, Mr POUGEARD Pierre, Mme VRIGNAUD Noémie, Mr AVERTY Julien, Mme PONTOIZEAU Fabienne, Mr CAIVEAU Guillaume, Mme BESSEAU Martine, Mr HARDY Dorian, Mme BILLET Sabine, Mr JANOVET Stéphane, Mr LAVOIX Xavier, Mme COUTHOUIS Elodie, Mr MAUVOISIN-DELAUVAUD Eric, Mme DEJONCKHEERE Emmanuella, Mr BLANCHET Thierry

**Absents excusés :** Mme Lisa MOURAIN à donnée procuration à Madame ARTUS

Monsieur LAVOIX XAVIER a été élue Secrétaire.

**Objet :** Désignation des délégués titulaires et de leurs délégués suppléants en vue de l'élection de trois sénateurs ( 5 délégués - 3 suppléants)

Considérant que le renouvellement partiel du Sénat aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 ;

Conformément aux dispositions des articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 du Code électoral, les conseils municipaux ont été convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à constituer le collège électoral sénatorial.

Par arrêté préfectoral, le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune a été fixé à :

5 délégués titulaires ;  
3 suppléants.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

L'élection se déroule au scrutin secret.

Le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection des délégués titulaires et des suppléants en vue des élections sénatoriales de 2026.

Après dépouillement du scrutin, ont été élus dans l'ordre de présentation de la liste :

Délégués titulaires :

Monsieur Maher ABU AITA ;  
Madame Isabelle GALIPAUD ;  
Monsieur Yannick CHAUVIN ;  
Madame Pauline ARTUS ;  
Monsieur Pierre POUGEARD.

Suppléants :

Madame Noémie VRIGNAUD ;  
Monsieur Julien AVERTY ;  
Madame Fabienne PONTOIZEAU.

Le Conseil municipal prend acte des résultats de cette élection et de la désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à composer le collège électoral sénatorial pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,

Et ont tous les membres présents signé au registre des délibérations.



La Secrétaire de séance  
Monsieur LAVOIX Xavier

Pour extrait conforme  
Monsieur le Maire  
Maher ABU AITA